

Délibération DEL-CC-2024-130

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (6)** : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

**Absents (12)** : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 26-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Claire PAULIC

## CULTURE

### Scène de Territoire - Modification de la grille tarifaire

Annexe : grille tarifaire mise à jour

**Vu** la délibération DEL-CC-2023-078 du Conseil communautaire en date du 9 mai 2023 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'apporter des modifications sur l'application de certains tarifs ou gratuités à partir de situations rencontrées au cours de la saison 2023/2024.

Le paragraphe : UTILISATION DES PLACES GRATUITES est complété comme suit :

Des places gratuites sont accordées pour :  
.../...

Ajout :

- ✓ Des « **actions promotionnelles** » **ponctuelles** : attribution de places dans le cadre de « jeux-concours » (cérémonie des vœux de l'agglo, vitrine de Noël, ...) dans la limite de 2 places sur une sélection de spectacles de la saison en cours dans la limite de 30 places par saison.

❖ Le paragraphe : « PROGRAMMATION SUR LE TEMPS SCOLAIRE » est modifié comme suit :  
(les éléments modifiés ou ajoutés sont portés en **italiques/gras** )

| SPECTACLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE   | tarif         |
|---|---------------|
| <b>A destination du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et élémentaire) et tout public spécifique ponctuel (1)</b>           |               |
| . Ecoles sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais   | 4,00 €        |
| . Tout public spécifique ponctuel ( <b>collège, lycée</b> , Ehpad, clubs senior...) (2)                                   | 5,00 €        |
| <b>A destination du 2<sup>nd</sup> degré, étudiants et tout public spécifique ponctuel (Ehpad, clubs senior, ...) (2)</b> |               |
| . Spectacles catégorie A+   | 8,00 €        |
| . Spectacles catégorie A et B   | 5,00 €        |
| . Spectacles catégorie C  | <b>4,00 €</b> |

(2) Si le spectacle proposé est d'une **durée maximum de 30 mn**, le tarif de 4 € s'appliquera.

❖ Le paragraphe : « ATELIERS DE MEDIATION » est complété comme suit :

| ATELIERS DE MEDIATION   | base de facturation  |
|---|--|
| Participation financière sollicitée auprès des Etablissements scolaires pour la mise en œuvre d'ateliers à destination des élèves du secondaire (collèges et lycées) <b>et formations postbac</b> .<br>Les modalités fixant le montant et les aspects pratiques sont déterminés par convention. | le solde, après déduction des subventions, restant à charge de Agglo2B-Scènes de Territoire. |

Les présentes dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **valider les modifications de la grille tarifaire telles que présentées ci-dessus à effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;**
- **compléter en ce sens la délibération tarifaire de référence susvisée DEL-CC-2023-078 du 9 mai 2023 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



*(Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau)*

**SCÈNES DE TERRITOIRE : GRILLE TARIFAIRE**  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

**PROGRAMMATION TOUT PUBLIC, JEUNE PUBLIC**

Les achats de places s'effectuent à l'accueil billetterie de Scènes de Territoire, par téléphone et en ligne via le site internet de l'Agglo et des sites de vente en ligne comme Ticketnet.

| Catégorie spectacle  | AU COUP PAR COUP |  |   |  | FORMULES ABONNEMENTS                    |   |
|--|------------------|--|---|--|---|---|
|  | PLEIN TARIF      | Collectivités (1)  | moins de 18 ans, étudiant, apprenti et demandeur d'emploi (2) | minima sociaux (3) scolaires, participants projets participatifs   | ABONNEMENT LIBERTÉ 4 spectacles et plus | ABONNEMENT LIBERTÉ moins de 25 ans, D.E., apprenti, étudiant, scolaire 3 spectacles et plus |
| A+   | 26 €             | 24 €   | 15 €  | 8 €  | 20 €                                    | 13 €<br>8 € abos scolaires  |
| A  | 17 €             | 14 €   | 8 €   | 6 €  | 12 €                                    | 6 €   |
| B  | 11 €             | 10 €   | 6 €   | 5 €  | 8 €                                     | 5 €   |
| C  | 7 €              | 7 €  | 5 €   | 3 €  | 6 €                                     | 3 €   |
| <b>PASS TRIBU</b><br>(groupe de 6 personnes minimum pouvant réunir pass tribu 1 et pass tribu 2) |                  | <b>PASS TRIBU 1</b><br>Tarifs appliqués à partir d'un groupe de 6 personnes (au tarif plein en achat individuel) |   | <b>PASS TRIBU 2</b><br>Tarifs appliqués à partir d'un groupe de 6 personnes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi... |   |   |

**(1)** Sur présentation d'un justificatif : membres d'associations partenaires et amicales du personnel, comités d'entreprise, titulaire carte CEZAM, membres d'établissements d'enseignements et de pratiques artistiques partenaires dans la discipline du spectacle, abonnés Théâtre de Thouars et des structures adhérentes au Réseau 535.

**(2)** Sur présentation d'un justificatif (de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi).

**(3)** Sur présentation d'un justificatif : bénéficiaires de l'Allocation aux personnes en situation de handicap (AAH), du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), artistes et professionnels du secteur artistique et culturel.

**Les catégories de tarifs :**

**A+** : spectacles et « évènements » : artistes de renom, « grand format »

**A** : spectacle « format traditionnel » programmé dans les lieux équipés du Territoire (Théâtre Bressuire / La Griotte-Cerizay / La Passerelle-Mauléon et Belle Arrivée-Nueil-Les-Aubiers)

**B** : spectacle de « moyen format » et majoritairement pour les spectacles identifiés « famille »

**C** : spectacle « petite forme » et autres formats (lectures, balades, ...)

### LE « PASS TRIBU »

Dès constitution d'un **groupe de 6 personnes**, application du tarif adapté au profil du public :

- ✓ Groupe d'individuels correspondant au tarif plein : application tarif « collectivités »,
- ✓ Groupe d'individuels correspondant au tarif – de 18 ans et D.E. : application tarif « minima sociaux »

### LE « PASS FAMILLE »

Enfant(s), parent(s) et/ou grand(s) parent(s) **dans la limite de 5 personnes dont l'une a moins de 12 ans.**

**23 € par spectacle** sur une sélection de spectacles identifiés « famille » dans la plaquette de saison.

### UTILISATION DES PLACES GRATUITES

Des places gratuites sont accordées pour :

- ✓ **Les soirées de « présentation de la saison »**
- ✓ **Les compagnies programmées** (nombre mentionné sur les contrats) et pour **les professionnels programmeurs** de spectacles sur l'ensemble de la saison et quelle que soit la catégorie de tarif appliqué.
- ✓ **Toute personne directement associée à un processus de création** bénéficie de l'accès gratuit à la restitution proposée lorsque celle-ci est payante ainsi que de 2 invitations pour son entourage.
- ✓ De même, ponctuellement **l'accès gratuit** pourra être appliqué sur des **propositions artistiques se déroulant en extérieur** (espace public, domaine privé...) et présentations liées à des résidences territoriales.
- ✓ Les accompagnateurs sur les séances scolaires et tout public (enseignants, éducateurs spécialisés, animateurs...)
- ✓ Des **« actions promotionnelles » ponctuelles** : attribution de places dans le cadre de « jeux-concours » (cérémonie des vœux de l'agglo, vitrine de Noël, ...) dans la limite de 2 places sur une sélection de spectacles de la saison en cours (dans la limite de 20 places ??).

### SPECTACLES « TÊTE D'AFFICHE »

Exceptionnellement, Scènes de Territoire peut être amené à programmer des spectacles de plus grande envergure en partenariat avec d'autres acteurs (Bocapole, associations du territoire...) nécessitant une tarification spécifique qui sera définie par convention avec le ou les partenaire(s) et fera l'objet d'une délibération complémentaire.

### VENTE SUR LES RESEAUX DE VENTE EN LIGNE

L'utilisateur qui achète des places sur les réseaux de vente en ligne supporte intégralement les frais de réservation qui sont facturés par le prestataire.

### SERVICES LIÉS AUX ABONNEMENTS

**« Parrainage »** : possibilité offerte à tout abonné de se faire accompagner par une personne de son choix sur 1 spectacle de la saison au tarif "abonné" (selon la catégorie du spectacle).

**Possibilité d'échange** : en cas d'indisponibilité, l'abonné a la possibilité d'échanger son billet à hauteur du montant payé pour un autre spectacle ou solliciter un avoir à utiliser sur la saison en cours. S'il n'a pas la possibilité d'utiliser l'avoir sur la saison en cours (cas d'un spectacle programmé en fin de saison et/ou spectacle à venir avec un tarif inférieur),

l'abonné pourra utiliser son avoir la saison suivante ou en dernier recours solliciter un remboursement.

### CAS D'ANNULATION D'UN SPECTACLE

Dans l'éventualité de l'annulation d'un spectacle par Scènes de Territoire, l'échange ou un avoir à hauteur du montant payé sera proposé aux personnes détentrices de billet(s) sur la saison en cours.

Toutefois, à titre exceptionnel et uniquement si le spectacle annulé ne peut être échangé avec un autre spectacle (cas d'un spectacle programmé en toute fin de saison et/ou spectacle restant à venir avec tarif inférieur), l'usager pourra bénéficier d'un avoir à utiliser sur la saison à venir ou solliciter en dernier recours le remboursement total ou partiel du billet.

### BON CADEAU

Le bon cadeau n'est pas un billet. Il ne permet pas l'accès en salle et n'est pas remboursable. Il permet au bénéficiaire l'achat de place(s) et/ou de formule(s) d'abonnement. **Il est valable 1 an à compter de sa date d'achat.** Il peut être utilisé en plusieurs fois. Si le montant de la (des) commandes est inférieur à la valeur du bon, la différence n'est pas remboursée.

**3 tarifs sont proposés (possibilité de les cumuler pour avoir un montant de cadeau plus important) :**

- . bon cadeau de 20 €
- . bon cadeau de 30 €
- . bon cadeau de 50 €

### PROMOTIONS SPÉCIALES AU COUP PAR COUP POUR COMPLÉMENT DE JAUGE

Des offres promotionnelles ponctuelles via les modes de communication actuels (de type page Facebook, newsletter, flyer, jeux concours...) peuvent être proposées, selon la catégorie du spectacle (A+ ; A ; B ; C) sur certains tarifs en vigueur (selon la grille tarifaire ci-jointe) lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- ✓ Sur appréciation de l'évolution du remplissage de salle par la Direction de SCENES DE TERRITOIRE, il appartient au Président ou son représentant la vice-présidente déléguée, d'autoriser le déclenchement de la promotion lorsque les conditions suivantes sont réunies :
  - . jauge de fréquentation de salle en-dessous de **60 %**
  - . **3 semaines** avant la date du spectacle
- ✓ Les offres promotionnelles différencient les abonnés et les non-abonnés :
  - . pour les abonnés : « **1 place achetée donne accès à 1 place offerte** »,
  - . pour les non-abonnés : 1 place achetée donne accès à l'application du tarif « **tarif moins de 18 ans** » de la grille tarifaire (ce qui représente une réduction de 40 à 50 % du plein tarif).

### CAS ANNULATIONS / REPORTS SUITE À L'ARRÊT DE LA PROGRAMMATION ET DE LA FERMETURE DES LIEUX

En cas d'un retour d'une crise sanitaire qui entraînerait de nouvelles annulations et/ou reports de spectacles, les personnes détentrices des billets des spectacles concernés (abonnée ou non abonnée) doivent les conserver : ceux-ci resteront valables sur la(les) nouvelle(s) date(s) programmée(s) ou serviront de justificatif pour solliciter un avoir ou un échange sur un autre spectacle ou en dernier recours un remboursement sur la nouvelle saison.

De même, un usager qui ne pourrait assister à un spectacle compte-tenu de sa positivité au COVID pourra solliciter un avoir ou un échange sur un autre spectacle de la saison en cours.

## PROGRAMMATION SUR LE TEMPS SCOLAIRE

| SPECTACLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE   | tarif  |
|---|--------|
| <b>A destination du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et élémentaire) et tout public spécifique ponctuel (1)</b>           |        |
| . Ecoles sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais   | 4,00 € |
| . Tout public spécifique ponctuel (collège, lycée, Ehpad, clubs senior...) (2)  | 5,00 € |
| <b>A destination du 2<sup>nd</sup> degré, étudiants et tout public spécifique ponctuel (Ehpad, clubs senior, ...) (2)</b> |        |
| . Spectacles catégorie A+   | 8,00 € |
| . Spectacles catégorie A et B   | 5,00 € |
| . Spectacles catégorie C  | 4,00 € |

(1) Un enfant ayant assisté à une séance scolaire pourra bénéficier de l'accès gratuit à ce même spectacle s'il est programmé en séance tout public, dès lors où il sera accompagné. La ou les personnes l'accompagnant doivent acheter un billet pour accéder à la séance tout public.

(2) Si le spectacle proposé est d'une **durée maximum de 30 mn**, le tarif de 4 € s'appliquera.

## ATELIERS DE MÉDIATION

| ATELIERS DE MEDIATION   | base de facturation  |
|---|--|
| Participation financière sollicitée auprès des Etablissements scolaires pour la mise en œuvre d'ateliers à destination des élèves du secondaire (collèges et lycées) et formations post-bac. Les modalités fixant le montant et les aspects pratiques sont déterminés par convention. | le solde, après déduction des subventions, restant à charge de Scènes de Territoire. |

## STAGES ET ATELIERS DE DÉCOUVERTE

| TARIF D'UN STAGE, TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, D'UNE DURÉE SUPERIEURE À 3 HEURES (1)            | tarif   |
|---|---------|
| . Plein tarif   | 27,00 € |
| . Tarif abonné  | 22,00 € |
| . Tarif réduit (- de 18 ans, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi, minima sociaux)              | 16,00 € |
| TARIF D'UN ATELIER DECOUVERTE, TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, D'UNE DURÉE DE 3 HEURES MAXIMUM (1) | tarif   |
| . Plein tarif   | 7,00 €  |
| . Tarif abonné  | 6,00 €  |
| . Tarif réduit (- de 18 ans, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi, minima sociaux)              | 5,00 €  |

(1) la participation au stage / atelier donne l'accès au tarif réduit à un spectacle dans la discipline concernée ; celui-ci sera précisé dans la plaquette de saison.

## VENTE BOISSONS ET ENCAS

| Désignation produit  | tarif  |
|--|--------|
| . Sandwich, encas  | 2,50 € |
| . Bières   | 2,00 € |
| . Verre de vin   | 1,50 € |
| . Boissons froides : jus de fruits, perrier, coca, soda, ... | 1,00 € |
| . Friandises, barres chocolatées,                            | 1,00 € |
| . Boissons chaudes : café, thé, ...                          | 0,50 € |